

RAPPORT N° 05/3-03
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 5A, 5B

Caractéristiques du projet

Le présent projet consiste en la couverture d'un plateau sportif existant dans le Bas de la Rivière, rue de la République, permettant la pratique du sport en période de pluie.

Cette aire couverte correspond aux dimensions d'un terrain de hand-ball soit 22,00 x 44,00 m. Elle comprend des annexes (vestiaires, sanitaires, locaux de rangement et bureau du chef de site).

L'ensemble totalisera une surface de **1 220 m²**. Le coût global de l'ensemble des travaux est estimé à **1 070 000 € HT, soit 1 160 950 € TTC**.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 Article 2313 du Budget principal 2005.

Délibérations antérieures

Par Délibération n° 03/4-13 du 18 décembre 2003 et n°03/7-13 du 30 septembre 2003, vous avez approuvé le projet et autorisé de lancer un appel d'offres.

Par Délibération n° 04/5-20 du 12 novembre 2004, vous m'avez autorisé de signer le marché des lots 3, 4, 9, 10, 11 et 12, et par Délibération n°04/6-40 du 17 décembre 2004, celui des lots 1, 2, 6 et 8.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
1 - VRD	PICO O.I.	213 802,00	231 975,17
2 - Gros oeuvre	CRBTP	395 035,09	428 613,07
3 - Charpente couverture	CMOI	258 719,50	280 710,66
4 - Revêtements durs	SRDC	12 859,55	13 952,61
5 - Menuiseries extérieures			INFRUCTUEUX
6 - Menuiseries bois	BSO	41 837,50	45 393,69
7 - Plomberie Sanitaires	SRIS	26 965,00	29 257,03
8 - Eau chaude solaire			INFRUCTUEUX
9 - Electricité	EER	35 148,00	38 135,58
10 - Peinture	SOGEPRE	16 908,80	18 346,05
11 - Tracéage	B&C	4 180,00	4 535,30
12 - Equipements sportifs	BEST	24 701,50	26 801,12

RAPPORT N°05/3-03

Procédure de consultation

Les lots déclarés infructueux (5, et 8) ont été relancés en procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10,33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) en scindant le lot 5 en deux lots distincts : 5A et 5B. Ces lots comprennent les prestations suivantes :

- lot 5A : menuiseries aluminium,
- lot 5B : menuiseries métalliques,
- lot 8 : chauffe eau solaire,

Choix de la commission d'Appel d'Offres

Sur la base des critères fixés au Règlement de Consultation, la Commission d'Appel d'Offres en séance du 13 avril 2005 a retenu les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS € HT	MONTANTS € TTC
LOT 5 A	TECHNIC ALU OI	12 162.00	13 195.77
LOT 5 B	CMOI	45 913.47	49 816.11
LOT 8	LOT INFRUTUEUX		

Les offres retenues sont les suivantes:

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
1 – VRD	PICO O.I.	213 802,00	231 975,17
2 - Gros oeuvre	Désistement de l'entreprise retenue, lancement d'un nouvel appel d'offres		
3 - Charpente couverture	CMOI	258 719,50	280 710,66
4 - Revêtements durs	SRDC	12 859,55	13 952,61
5 A - Menuiseries aluminium	TECHNI ALU	12 162.00	13 195.77
5 B – Menuiseries métalliques	CMOI	45 913.47	49 816.11
6 – Menuiseries bois	BSO	41 837,50	45 393,69
7 – Plomberie Sanitaires	SRIS	26 965,00	29 257,03
8 – Eau chaude solaire	Infructueux – lancement d'un nouvel appel d'offres		
9 – Electricité	EER	35 148,00	38 135,58
10 – Peinture	SOGEPRE	16 908,80	18 346,05
11 – Traçage	B&C	4 180,00	4 535,30
12 – Equipements sportifs	BEST	24 701,50	26 801,12

RAPPORT N°05/3-03

Demande d'autorisation

Compte tenu des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

- décomposition en deux (2) lots techniques précités ;

- enveloppe budgétaire : budget principal 2005 – les crédits définis ont été inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313

3° de prendre acte du lancement de la procédure

4° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues (lots 5A, 5B) par la commission d'Appel d'Offres réuni le 13 avril 2005, comme indiqué plus avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/3-03
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 avril 2005**

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 5A, 5B

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/4-13 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003 ;

Vu la Délibération n° 03/7-13 du Conseil Municipal en séance du 30 septembre 2003 ;

Vu la Délibération n°04/5-20 du Conseil Municipal en séance du 12 novembre 2004 ;

Vu la Délibération n°04/6-40 du Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2004 ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 avril 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-03 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction d'une Aire Couverte d'Activités Sportives au Bas de la Rivière.

DELIBERATION N° 05/3-03

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché (procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et la décomposition en deux (2) lots techniques : 5A, 5B).

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS € HT	MONTANTS € TTC
LOT 5 A	TECHNIC ALU OI	12 162.00	13 195.77
LOT 5 B	CMOI	45 913.47	49 816.11

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 MAI 2005



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE

Date de la réunion de la Commission : 13 AVRIL 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mr PAYET Jean Claude	Adjoint du Maire	Membre	✓	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	✓	
Me LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		✓
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre	✓	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF			✓
M. BRIAND	Receveur Municipal		✓	

I. RAPPEL

6 entreprises ont déposé un pli dans les délais : TECHNI FROID – TECHNI ALU – OI TECH – CMOI – AFDOI – PFB.

Ayant la compétence pour la bonne réalisation des travaux et conformément à la proposition de la PRM, tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres des 6 soumissionnaires, la CAO dans sa séance du 16/02/05 a demandé une analyse technique et financière.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

2. Valeur technique de l'offre
1. Prix
3. Délais

la CAO décide : le classement suivant :

Lot A : 1. TECHNI ALU OI (12.162 € HT)

2. AFD OI (16.912 € HT)

Lot B : 1. CPOI (65.913,47 € HT)

2. TECHNI ALU OI (79.732,88 € HT)

S'agissant du lot A, la CAO déclare le marché imputable dans la mesure que la seule offre reçue est supérieure à l'estimation prévisionnelle.

SAINT-DENIS, LE 13 AVRIL 2005
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE
JC PAYET

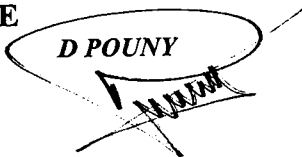


AH LAURET



E HOARAU

D POUNY



N LAURET



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE
DDCCRF

RECEVEUR

